1 – La grâce et le gouvernement

Il se pourrait que le sujet indiqué par le titre de cet article, fût un de ceux auxquels plusieurs de nos lecteurs n'ont pas donné une suffisante attention ; et cependant il y a peu de points qui soient plus importants à considérer. Nous croyons même que la difficulté qu'on éprouve quelquefois pour expliquer certains passages des saintes Écritures, et pour interpréter plusieurs des actes de la Providence divine, se rattache précisément à un manque de clarté sur l'immense différence qui se trouve entre ces deux choses : *Dieu en grâce ;* et *Dieu en gouvernement.* – Comme le but que nous avons constamment en vue dans nos écrits est de répondre aux besoins actuels de nos lecteurs, nous nous proposons sous l'enseignement et avec la bénédiction du Saint Esprit, de développer un petit nombre des principaux passages de l'Écriture, où se trouve clairement établie la distinction à faire entre *la Grâce* et *le Gouvernement.*

Le chapitre 3 de la Genèse nous fournira notre premier exemple. Nous y trouvons le premier et plus ancien tableau qui nous soit présenté de la grâce de Dieu, comme celui aussi de son gouvernement. – Dans ce chapitre nous avons sous les yeux un homme pécheur – un homme coupable, ruiné et nu. Mais ici aussi nous rencontrons Dieu en grâce, qui remédie à la ruine, qui purifie le coupable, et qui couvre sa nudité. En tout cela, Dieu agit selon ses propres voies, à lui. Il ferme la bouche au serpent et le dévoue à une éternelle ignominie. Il établit les bases de sa propre et éternelle gloire, procurant la vie et la justice au pécheur ; – et tout cela, il l'accomplit par le moyen de la meurtrissure de la semence de la femme.

Voilà bien la grâce – la grâce magnifique – la grâce parfaite, sans conditions – la grâce de Dieu. Le Seigneur Dieu donne son propre Fils, pour être, en qualité de *semence de la femme,* froissé pour la rédemption de l'homme. Il le donne pour être mis à mort, afin de procurer, par ce moyen, une robe de justice divine au pécheur, qui n'a que sa nudité pour partage. Voilà, je le répète, ce qui était vraiment la grâce, et cela de la façon la plus éclatante.

Mais ensuite, remarquons soigneusement que, après cette première et grande manifestation de la grâce, nous rencontrons le premier et solennel acte du gouvernement divin. – Ce fut la grâce qui revêtit l'homme ; c'est le gouvernement qui le chassa d'Éden. *« L'Éternel Dieu fit à Adam et à sa femme des robes de peau et les en revêtit ».* Voilà l'acte de la pure grâce. Mais ensuite nous lisons : « *Ainsi, il chassa l'homme, et il mit des chérubins vers l'orient du jardin d'Éden, avec une épée flamboyante qui se tournait çà et là, pour garder le chemin de l'arbre de vie ».* Ici, nous avons l'acte du gouvernement, acte bien solennel et bien sérieux. – Le vêtement de peau était le précieux gage de la grâce ; l'épée flamboyante était le signe solennel du gouvernement. Adam se trouvait simultanément sous les effets de ces deux principes. Quand il regardait le vêtement, il pouvait penser à la grâce divine ; et lorsqu'il considérait l'épée, il avait lieu de se souvenir du gouvernement divin.

Ainsi, *le vêtement,* d'un côté, et *l'épée,* de l'autre, avec *les chérubins* qui en sont l'accompagnement invariable, peuvent être considérés comme les symboles les plus anciens de la grâce et du gouvernement. Sans doute que ces principes nous apparaîtront sous de nouvelles formes, à mesure que nous suivrons plus avant le courant de l'inspiration divine. La grâce brillera d'un plus vif éclat, et le gouvernement se présentera à nos yeux sous une face plus sérieuse et plus solennelle. Et de plus, nous pouvons nous attendre que ces principes, la grâce et le gouvernement, prendront toujours davantage une forme moins symbolique, à mesure que nous les verrons se développer d'âge en âge, dans l'histoire du peuple de Dieu. Mais également, il est profondément intéressant de rencontrer ces grandes réalités déjà si distinctement représentées, au commencement du Livre de Dieu, sous les emblèmes primitifs du *vêtement* et de *l'épée.*

Peut-être le lecteur se sent-il disposé à faire cette question : – Comment se fait-il que Dieu ait chassé l'homme hors du jardin, puisque auparavant il lui avait accordé son pardon ? – La même question peut se répéter au sujet de chacune des scènes qui, dans tout le cours de la Parole et dans l'histoire entière du peuple de Dieu, nous fournit un exemple de l'action de la grâce, réunie à celle du gouvernement. La grâce pardonne ; mais les rouages du gouvernement (Éz. 1) continuent à tourner dans toute leur terrible majesté. Adam était parfaitement pardonné ; mais néanmoins son péché produisit ses propres résultats. La culpabilité était ôtée de dessus sa conscience ; mais non pas la sueur de dessus son front. Il sortit du jardin pardonné et vêtu ; mais c'était pour se trouver désormais au milieu des épines et des chardons. Dans son âme, il pouvait jouir des précieux fruits de la grâce en même temps que dans sa condition publique, il subissait les arrêts solennels et inévitables du gouvernement.

Ainsi en fut-il d'Adam ; ainsi en a-t-il toujours été depuis lors ; et ainsi en est-il encore maintenant. – Mon lecteur fera bien de chercher à acquérir des idées claires sur ce sujet, à la lumière des saintes Écritures. C'est une chose tout à fait digne de son attention et de ses prières. Il arrive trop souvent qu'on fait confusion entre la grâce et le gouvernement ; et alors, comme conséquence nécessaire, la grâce est privée de son parfum, et le gouvernement est dépouillé de sa dignité solennelle. Le pardon plein et inestimable, dont le pécheur pourrait jouir sur le pied de la libre grâce, ne se trouve ni discerne ni saisi, parce que le cœur se préoccupe plutôt des sévères arrêts du gouvernement. Ces deux choses sont cependant aussi distinctes qu'il est possible ; et cette distinction est aussi bien établie au chapitre 3 de la Genèse, qu'elle l'est dans toutes les autres portions du volume inspiré. Est-ce que les épines et les chardons desquels Adam se trouva entouré, à son expulsion d'Éden, ont quelque rapport avec le plein pardon duquel la grâce l'avait auparavant assuré ? Évidemment non. Son cœur avait été réjoui par les

rayons brillants de la lampe de la promesse, et sa personne avait été revêtue de la robe que la grâce avait confectionnée pour lui ; tout cela existait pour lui, avant d'être envoyé dans un monde de misères et de larmes, pour y travailler et y souffrir, par le juste décret du trône du gouvernement. Le gouvernement de Dieu *chassa l'homme,* mais non pas avant que la grâce de Dieu l'eût *pardonné et revêtu*. Le gouvernement l'envoya dans un monde de ténèbres ; mais non pas avant que la grâce eût placé entre ses mains la lampe de la promesse, pour soutenir son cœur au milieu de ces ténèbres. La force nécessaire pour soumettre son cœur au solennel décret du gouvernement se réalisait chez lui, en proportion de l'expérience qu'il faisait de la riche libéralité de la grâce.

En voilà assez quant à l'histoire d'Adam, en tant qu'elle éclaircit notre thèse. – Passons maintenant au cas de l'arche et à celui du déluge, aux jours de Noé, qui nous présente, de la même manière que la robe de peau et l'épée flamboyante, un exemple frappant de la grâce du gouvernement divin.

L'histoire inspirée de Caïn et de sa postérité nous retrace, avec une fidélité sans accommodement, les progrès de l'homme dans sa condition déchue. En même temps, l'histoire de Seth, et celle de sa postérité directe, nous expose, par un contraste saisissant, les progrès de ceux qui étaient appelés à vivre d'une vie de foi, au milieu de cette même scène, où les décrets du trône du gouvernement avaient amené nos premiers parents. Les premiers accomplirent, avec une prompte célérité, leur carrière de chute, jusqu'à ce que leurs iniquités, étant consommées, ils virent fondre sur eux le jugement terrible émané du trône du gouvernement. Les derniers, au contraire, poursuivant, par la grâce, leur carrière ascendante, furent finalement transportés par le jugement, sur une terre restaurée.

Maintenant il est intéressant de remarquer que, avant l'exécution d'aucun acte de jugement de la part du trône, la famille élue et tous ceux qui étaient avec eux, furent enfermées en parfaite sûreté dans l'arche, le vaisseau de la grâce. Noé, en sûreté dans son arche, comme Adam l'avait été dans son vêtement de peau, était le témoin de la merveilleuse grâce de Jéhovah ; et comme tel, il pouvait contempler sans crainte le trône du gouvernement, quand il versait ainsi sa terrible colère sur un monde souillé. Dieu en grâce sauva Noé, avant que Dieu en gouvernement ne balayât la terre avec le balai du jugement. – Voilà encore les deux principes, la grâce et le gouvernement, la grâce qui agit en salut, le gouvernement qui se montre dans le jugement. C'est Dieu dans les deux cas. Chaque atome de l'arche apportait au cœur la douce impression de la grâce ; chaque vague du déluge annonçait le solennel décret du gouvernement.

Nous citerons un autre exemple tiré encore du Livre de la Genèse ; un cas qui est éminemment instructif et dans lequel nous voyons réunies dans le même individu, et cela sous un jour solennel et impressif, l'action de la grâce et celle du gouvernement. Je veux parler du cas du patriarche Jacob. – L'histoire entière de cet homme remarquable nous présente une suite d'événements, qui mettent notre sujet dans le plus grand jour. Je ne mentionnerai que le seul fait de l'indigne tromperie, dont il se rendit coupable envers son père Isaac, dans le but de supplanter son frère Ésaü. La souveraine grâce de Dieu lui avait, déjà longtemps avant qu'il fût né, assuré une prééminence dont aucun homme ne pouvait le priver. Mais n'étant pas disposé à attendre les temps et les moyens de Dieu, il entreprit de faire réussir ce dessein par lui-même. Quel en fut le résultat ? – La suite entière de sa vie nous fournit la réponse et l'avertissement. L'exil loin de la maison de son père ; vingt ans d'une dure servitude ; son salaire changé dix fois ; sa pauvre mère, qu'il ne lui fut plus permis de revoir ; la crainte d'être tué par son frère irrité ; – puis, le déshonneur entré dans sa famille ; la terreur de perdre la vie de la main des sichémites – de plus, la conduite coupable de ses dix fils envers leur frère Joseph ; son chagrin profond causé par la mort supposée de son fils chéri ; la crainte de mourir des suites de la famine ; – et enfin, sa mort dans un pays étranger.

Lecteur, quelles leçons n'y a-t-il pas en tout cela ! Jacob assurément était l'objet de la grâce – de la grâce souveraine, immuable, éternelle. C'est là un point parfaitement établi. Mais en même temps, il était aussi l'objet du gouvernement. – Seulement, il faut soigneusement nous souvenir qu'aucun acte, aucune opération de la grâce, ne peut suspendre le cours des roues du gouvernement. Leur marche est irrésistible. Autant vaudrait-il, avec une paille, vouloir arrêter le flot de la marée montante, ou tenter de dominer la tempête, au moyen d'une toile d'araignée, que d'essayer d'arrêter, par aucune puissance angélique, humaine ou diabolique, le cours puissant du chariot gouvernemental de Jéhovah.

Tout cela est profondément solennel. La grâce pardonne, certainement ; elle pardonne librement, pleinement et éternellement, mais également, *ce que l'on sème, on le moissonnera aussi.* – Un maître envoie son domestique semer du blé dans son champ. Le domestique, par ignorance, stupidité ou grossière inattention, au lieu de semer du blé, jette en terre un grain nuisible. Le maître apprend l'erreur ; et dans l'exercice de sa grâce, il pardonne à son domestique ; – il lui pardonne libéralement, complètement. Qu'en résultera-t-il ? Ce généreux pardon changera-t-il la nature de la récolte ? Assurément non. Quand la saison sera venue, au lieu des épis dorés qu'on aurait pu attendre, le serviteur verra avec amertume le champ du maître rempli d'herbes nuisibles. – La vue de ces mauvaises herbes lui fera-t-elle douter de la grâce de son maître ? Nullement. Comme la grâce du maître n'altère en rien la nature de la récolte ; de même la nature de la récolte ne touche en rien à la grâce du maître, ni ne détruit, pas même dans le plus petit degré, le pardon qui en découle. Ce sont deux choses parfaitement distinctes. Ce principe ne serait pas même entamé, à supposer que le maître, par un art extraordinaire, parvint à retirer de ces mauvaises herbes des produits infiniment supérieurs à la valeur du blé lui-même. Il demeurerait également vrai que ce *que l'on sème, on le moissonnera aussi.*

Ce que nous venons de dire fait voir, du moins jusqu'à un certain degré, la différence qu'il y a entre la grâce et le gouvernement. Le passage que nous venons de citer, Galates 6, est un court exposé, mais susceptible d'une

application très générale, du grand principe gouvernemental – principe de l'importance la plus sérieuse et de l'application la plus vaste. – *Ce que l'homme aura semé.* N'importe quelle est la personne qui le fait. Telle qu'est votre semaille, telle sera votre moisson. La grâce pardonne ; bien plus, elle peut vous élever plus haut, et vous rendre plus heureux que jamais vous ne l'auriez été. Mais si vous semez de mauvaises herbes au printemps, vous ne récolterez pas du blé à la moisson. C'est là une chose aussi claire qu'elle est sûre, et aussi sûre qu'elle est claire. C'est une vérité établie par l'Écriture, aussi bien qu'elle se démontre par l'expérience de tous les jours.

Voyez le cas de Moïse. Il *parla légèrement de ses lèvres aux eaux de Mériba.* Nombres 20. Quel en fut le résultat ? – Par le décret gouvernemental de Jéhovah, l'entrée de la terre promise lui fut fermée ! – Mais remarquez bien ceci, que pendant que le décret du trône le retenait hors de Canaan, la grâce infinie de Dieu l'amena sur la montagne de Nébo, Deutéronome 34. Depuis là, il vit le pays de la promesse ; mais il le vit, non pas tel qu'il fut après la prise de possession qu'en fit Israël ; – mais tel qu'il avait été donné par l'alliance de Jéhovah. – Et puis, qu'arriva-t-il encore ? Ce fut Jéhovah lui-même qui ensevelit son cher serviteur ! – Quelle grâce brille en tout cela ! Assurément si l'esprit est saisi de crainte à l'ouïe du solennel décret du trône à Mériba, le cœur s'extasie à la vue de l'incomparable grâce de Dieu, au sommet de Nébo. Le gouvernement de Jéhovah retient Moïse hors de Canaan ; la grâce de Jéhovah élève Moïse sur le Nébo, et lui creuse un tombeau dans la plaine de Moab ! – Y eut-Il jamais une telle sépulture ? Ne pouvons-nous pas dire que la grâce qui creusa le tombeau de Moise n'a jamais été surpassée, si ce n'est par la grâce qui procura le tombeau de Christ ? – Oui, Jéhovah peut creuser un tombeau, ou faire un vêtement ; mais la grâce qui brille dans ces actes si admirables est considérablement rehaussée, en la considérant en rapport avec les solennels arrêts du trône du gouvernement.

Avant de clore ce sujet, examinons encore un autre cas, celui de David, dans l'affaire de Urie, le Hettien. – Ici nous avons un exemple frappant de la grâce et du gouvernement. Dans un triste moment, David tombe de sa sainte élévation. Sous l'influence d'une convoitise qui l'aveugle, il se précipite dans le profond et horrible abîme d'une souillure morale. Là, dans la profondeur de cet abîme, la conviction de sa faute, comme un trait, atteignit sa conscience, et tira de son cœur brisé ces accents pénitentiels, que chacun connaît : – *J'ai péché contre l'Éternel !* – Hé bien ! quel accueil reçut sa repentance ? – Ce fut une claire et prompte réponse de cette grâce, dans laquelle notre Dieu prend plaisir. *L'Éternel a fait passer ton péché.* Voilà la grâce pure. Le péché de David était parfaitement pardonné ; il ne peut y avoir de doute à cet égard. – Mais à peine les doux accents de cette grâce eurent-ils frappé les oreilles de David, que le retentissement solennel des roues du gouvernement se fit entendre dans le lointain. Pas plutôt la bonne-main de la miséricorde eut-elle pardonné la faute, que l'épée fut tirée du fourreau pour exécuter le jugement nécessaire. – C'est profondément solennel ! – David était complètement pardonné ; néanmoins Absalom se rebella contre son père. – *Ce que l'homme aura semé, il le moissonnera.* Le péché de semer de mauvaises herbes peut être pardonné ; mais la moisson doit être en rapport avec les semailles. La première est la grâce ; la dernière est le gouvernement. L'une et l'autre agissent dans leur propre sphère, et ni l'une ni l'autre ne se contrarient. La beauté de la grâce, et la dignité du gouvernement, sont toutes les deux des choses divines. David était autorisé à entrer dans les parvis du sanctuaire, sous l'effet de la grâce qu'il avait reçue, 2 Samuel 12:20 ; – mais ensuite il se vit obligé de gravir les rudes coteaux du mont des Oliviers, par la conséquence nécessaire des lois du gouvernement, 2 Samuel 15:30. – Et nous pouvons affirmer sans crainte que jamais la harpe de David ne fit entendre des sons plus harmonieux, à la louange de la grâce divine, que dans le moment même où il faisait l'expérience de la sévère action du gouvernement divin.

Ce que nous venons de dire est suffisant pour ouvrir au lecteur l'intelligence de cet important sujet. Il peut maintenant en poursuivre l'étude lui-même. Les Écritures sont remplies de données à cet égard, et l'expérience de la vie humaine vient encore, chaque jour, ajouter son degré de lumière aux déclarations et aux exemples de la Parole. – Combien de fois, en effet, n'arrive-t-il pas que nous rencontrions des amis, enrichis de la plus entière jouissance de la grâce, connaissant le pardon de tous leurs péchés, marchant dans une communion sans nuage avec Dieu ; et qui, en même temps que tout cela, souffrent dans leur corps, ou dans leur situation, les terribles conséquences de leurs folies passées, ou des excès dans lesquels ils étaient tombés. Ici encore, vous avez la grâce et le gouvernement. – Rien ne peut être plus important, à sa place, que d'avoir une vue claire de ce sujet. C'est une vérité qui se réalise constamment par les faits ; et l'on aura souvent lieu d'apercevoir combien elle est propre à aider très efficacement l'âme dans l'étude que l'on fera, non seulement des pages du volume inspiré, mais aussi des pages de la biographie humaine.

Je ne veux pas terminer cet article, sans citer, pour mon lecteur, un passage, qui est souvent présenté, par erreur, comme l'expression de la grâce, tandis qu'il est, au contraire, entièrement l'exposé du gouvernement. – « *Comme donc l'Éternel passait par-devant lui, il cria : L'Éternel ! L'Éternel ! le Dieu fort, pitoyable, miséricordieux, tardif à colère, abondant en gratuité et en vérité, gardant la gratuité jusqu'en mille générations, ôtant l'iniquité, le crime et le péché, qui ne tient point le coupable pour innocent, et qui punit l'iniquité des pères sur les enfants, et sur les enfants des enfants, jusqu'à la troisième et la quatrième génération ».* – Exode 34, 6, 7. – Si nous devions regarder ce passage comme étant l'expression de ce que Dieu est dans l'évangile, nous aurions assurément une très fausse idée de ce qu'est l'évangile. – L'évangile parle de la manière suivante : *Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec Lui, et ne leur imputant point leurs péchés* (2 Corinthiens 5:19). Or, *punir l'iniquité,* ou bien, *ne pas imputer les péchés ;* ce sont là deux choses complètement différentes. La première, c'est Dieu en gouvernement ; la dernière, c'est Dieu en grâce. – C'est bien toujours le même Dieu, sans doute ; mais ce sont deux manifestations différentes de sa Divinité.